

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 98**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Ceyreste - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2016/2018 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.36.84**

## **PRESENTATION**

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2018 envisagé par la commune de Ceyreste, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

### Projets prévus à partir de 2016

- CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

L'école maternelle actuelle, située à proximité du village, n'est plus fonctionnelle pour accueillir un effectif d'élèves en constante augmentation. Face à cette croissance, deux classes de maternelle grande section sont à ce jour détachées dans l'unique école élémentaire.

Les locaux de l'école élémentaire arrivant également à saturation, la commune de Ceyreste envisage la construction d'un nouveau groupe scolaire, situé Chemin des Peupliers.

Il comprendra :

- 3 classes maternelles,
- 5 classes élémentaires,
- des locaux annexes,
- un espace de récréation, de restauration et d'activités sportives.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2018, s'élève à 4.290.000 € HT dont 400.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 211.200 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.574.000 €, dont 240.000 € pour la tranche 2016.

- REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE

La commune de Ceyreste souhaite engager des travaux au sein de l'Hôtel de Ville, en vue d'une réorganisation des services et d'une amélioration des accès pour tous.

Divers aménagements sont donc à prévoir pour :

- optimiser les conditions d'accueil des différents publics reçus,
- renforcer la visibilité des services administratifs proposés à la population,
- améliorer la fonctionnalité des aménagements intérieurs et des conditions de travail du personnel municipal.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2017, s'élève à 620.000 € HT dont 350.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 372.000 €, dont 210.000 € pour la tranche 2016.

- CREATION D'UN POLE SECURITE

Le projet consiste à accueillir un nouvel équipement appelé Pôle Sécurité dans l'ancienne caserne de pompiers, située avenue Cours Julien.

Cet équipement comprendra :

- le service de la police municipale (bureaux, vestiaires, garages...) au rez-de-chaussée,
- les locaux destinés à l'accueil de gendarmes mobiles à l'étage.

Le montant du projet, prévu en 2016, s'élève à 207.000 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 15.000 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 124.200 €.

## Projet prévu à partir de 2017

- REAMENAGEMENT DU STADE MUNICIPAL

La commune de Ceyreste souhaite transformer le stade existant, situé avenue Eugène Julien, en terrain de rugby et multisports synthétique. En effet, cet équipement vétuste ne répond plus aux besoins de la commune.

La réalisation de cette installation permettrait aux différentes associations sportives, au centre de loisirs et aux activités périscolaires de bénéficier d'un complexe sportif adapté.

Le montant du projet, prévu de 2017 à 2018, s'élève à 675.000 € HT.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2018 s'élève à 5.792.000 € HT, réparti comme suit :

– Construction d'un groupe scolaire .....	4.290.000 € HT
– Réaménagement de l'Hôtel de Ville .....	620.000 € HT
– Création d'un pôle sécurité .....	207.000 € HT
– Réaménagement du stade municipal .....	675.000 € HT
	-----
TOTAL	5.792.000 € HT

L'échéancier est le suivant :

– 2016 :	957.000 € HT
– 2017 :	2.285.000 € HT
– 2018 :	2.550.000 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3.475.200 € pour ce programme 2016/2018, dont 574.200 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Ceyreste pour les années 2016/2018,

- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 3.475.200 € sur un montant de travaux de 5.792.000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Ceyreste une subvention de 574.200 €, sur une dépense subventionnable de 957.000 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2018, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
<b>AP</b>	2016 – 10127 V	55.330.000 €	44.741.166 €	3.475.200 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
<b>dont IB</b>	204.71.204141	1.330.000 €	511.324 €	0 €
	204.71.204142	54.000.000 €	44.229.842 €	3.475.200 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 13/07/2016				
N° des délibérations concernées : 166, 175, 170, 169				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL